

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN / M. PATRICK BORÉ

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
18 Octobre 2019**

**OBJET : Métropole d'Aix-Marseille-Provence - Aide exceptionnelle à l'investissement
2019 - Requalification des voies du centre-ville de Marseille (phase 1).**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ET

Vu l'arrêté n° 2019-D001,

A décidé :

- d'attribuer, sur une dépense subventionnable de 34 617 303 € HT, un montant d'aide financière exceptionnelle de 24 232 112 € à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence au titre de la requalification des voies du centre-ville de Marseille (phase 1), conformément à l'annexe 1 du rapport,
- d'autoriser le 1er Vice-président du Conseil départemental à signer avec le bénéficiaire la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du Département, conformément au modèle annexé au rapport,
- d'approuver l'affectation comme indiqué en annexe 3 du rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

Madame VASSAL ne prend pas part au vote.

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**

